



Communiqué de presse

18/02/2016

## Mise aux normes des capacités de stockage des effluents d'élevage :

### Aides aux investissements

Une aide de minimis est mise en place pour les exploitations agricoles d'élevage de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne et du Val d'Oise, pour permettre aux exploitations, devant être aux normes au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2016, de réaliser les investissements nécessaires.

De nouvelles normes en matière de capacités de stockage forfaitaires des effluents d'élevage sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2013. Les élevages engagés dans un projet d'accroissement devront être en conformité le 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Afin d'aider ces exploitations à s'adapter à cette mise aux normes, un appel à projets est ouvert pour l'octroi d'une aide de minimis aux exploitations d'élevage qui doivent réaliser des investissements.

Les exploitations concernées doivent disposer d'au moins un bâtiment d'élevage dans les départements de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne ou du Val d'Oise. Les travaux ne doivent pas avoir démarré avant le 1<sup>er</sup> novembre 2013 et doivent s'achever entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 1<sup>er</sup> octobre 2016.

La liste des investissements éligibles comprend les diagnostics DEXEL ou pré-Dexel, les travaux de construction, différents matériels et installations ainsi que les matériaux d'autoconstruction pour la construction d'une fumière ne dépassant pas une capacité de 50 m<sup>3</sup>.

Le montant de l'aide sera compris entre 3 000 € et 15 000 €. Ce montant sera attribué en fonction du coût total hors taxe des travaux, qui doit être supérieur ou égal à 12 500 €, et du taux d'endettement, supérieur à 20 %.

Les documents nécessaires à la constitution du dossier sont à retirer auprès des DDT.

Les candidatures sont à adresser au plus tard le 30 juin 2016 à votre DDT.

#### Contacts-presse

Préfecture d'Île-de-France et de Paris / 01 82 52 40 25 / [communication@paris-idf.gouv.fr](mailto:communication@paris-idf.gouv.fr)

Google + : <https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrParis>

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France /

Bertrand Manterola / 01 41 24 17 21